

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Au congrès des employés

Paris, 28 juin. — Le premier congrès de la Fédération nationale des employés, a tenu, jeudi soir, au musée social, sa séance d'ouverture, sous la présidence d'honneur de M. Leboucq, député, et sous la présidence effective de M. Marconin, président de la Fédération.

GUILLAUME II ET LA FRANCE

Paris, 28 juin. — M. Etienne, vice-président de la Chambre, qui est actuellement à Kiel, a trouvé sur tout en sa qualité de président du comité du Maroc et comme l'un des colons les plus en vue qu'il s'est entretenu avec l'empereur de la question marocaine. Guillaume II lui a déclaré qu'il était heureux de pouvoir causer librement avec un homme d'Etat français d'un sujet qui ne pouvait plus être entre les deux pays une cause de surprise ou de méintelligence.

EN RUSSIE

Mesures extraordinaires

Saint-Petersbourg, 28 juin. — Le conseil des ministres a investi le commandant des palais impériaux de Tskokio-Selo, de Péterhof et de Gatchina, des mêmes droits et des mêmes fonctions que ceux dévolus aux préfets des villes, en temps ordinaires, ainsi que ceux conférés aux préfets des districts, ou des lois exceptionnelles ont été proclamées.

COUR D'ASSISES DU BRABANT

L'AFFAIRE BALMAGEDA-WADDINGTON

Audience du vendredi 28 juin

Bruxelles, 28 juin. — Après l'audition de divers témoins qui généralement font l'éloge de l'accusé et parlent en termes plus défavorables de la victime, on entend M. Waddington père, dont l'arrêté, à la barre, produit une vive sensation.

M. Waddington paraît en proie à une agitation possible. Il ne prête pas serment, parce qu'il ne peut être entendu qu'à titre de renseignement. A la demande de la défense, il fait le récit de la douloureuse affaire en remontant jusqu'à l'arrivée à Bruxelles de Balmageda.

On n'aurait dit, déclare-t-il, que Balmageda était dangereux, que c'était un garçon qui cherchait les jeunes filles pour les séduire. Néanmoins ma première impression à son sujet avait été favorable. Le jour où je lui ai parlé durement il m'a répondu: «Ce n'est pas avec vous que je me marie. Le jour où je lui ai dit de venir à la barre, il m'a répondu qu'il ne pouvait m'obéir, que son affection pour Adélaïde était plus forte que sa volonté. J'insistai et alors il me donna sa parole de ne plus venir que pendant les heures de bureau. J'étais opposé au mariage, car Ernest était trop jeune; je fus cependant par égard et alors je fus avisé du refus de M. Barmageda père.

Le président: Je ne vous demande aucun détail sur des choses qui vous seraient pénibles. M. Waddington, en phrases très impressionnantes, raconte toutes les angoisses qu'il a souffertes, toutes les épreuves par lesquelles il a passé, et il déclare que, sous le coup de l'indignation, il s'est écrié: «Je pourrais le tuer!»

La défense interrompt: «Il n'y a pas un père qui ne comprendra cela. Il y a ici beaucoup de gens qui vous comprennent, M. Waddington.»

Le témoin déclare qu'il a été tantôt trompé par Balmageda qui par certains parents de celui-ci, il explique les actes dissimulés de Balmageda, qui lui faisait croire à la loi, le père, qu'il attendait le mariage avec ses intentions.

Le président demande: «Que vous a dit votre fils après le crime?»

M. Waddington: «Il m'a dit: Votre vie était monacale; j'ai dû agir.»

On introduit ensuite Mme Waddington. Elle avance à la barre en regardant son fils. Pour la première fois l'accusé se départit de son calme et se mit à pleurer.

Mme Waddington a les cheveux grisonnants et le visage amaigri. Elle raconte très simplement les détails de la scène qu'elle a eue avec M. Balmageda. Elle répète les insultes dont elle fut l'objet, ainsi que sa fille, de la part de Balmageda.

Celui-ci menaça d'aller séduire la famille Waddington au Chili. Quand son fils rentra, il voulait aller chez Balmageda. Elle lui dit: «N'y va pas, il te tuera.» Elle s'est accrochée à son fils pour l'empêcher de partir, mais Carlos se dégagea et partit. Mme Waddington s'est alors mise à genoux et a prié pour lui.

Le témoin quitte la barre en pleurant doucement, la figure cachée dans son mouchoir. L'accusé sanglote. Tout l'auditoire est gagné par l'émotion. Même les agents de police et les jurés ont les yeux pleins de larmes.

Les plaidoiries pour la partie civile

La parole est à M. Bonnevie pour la partie civile, qui réclame un franc de dommages-intérêts. Après s'être attaché à démontrer le bien fondé de sa demande, il interrompt pour lire le télégramme suivant qui vient de recevoir: «Si vous continuez à insulter une femme, vous trouverez à qui parler. Je vous soufflerai en plein palais.»

Inutile de dire que la dépeche est anonyme, ajoute M. Bonnevie et que cette menace ne m'empêchera pas de faire mon devoir.

M. Bonnevie décline les recherches que le président veut ordonner pour retrouver l'auteur de ce télégramme. Il s'efforce ensuite de défendre la publication de la brochure de la famille Balmageda.

«La famille que je défends, dit-il, est à 3.000 lieues d'ici et je suis seul; j'ai pour moi la vérité. On parle de Balmageda comme d'un être ignoble. Vous ne connaissez pas la victime, mais moi, je ferai son portrait basé sur les pièces du dossier.»

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 28 juin 1907

Le Conseil municipal de Roubaix a tenu vendredi soir, sa 3e session extraordinaire, sous la présidence de M. Edouard Roussel, adjoint, remplaçant M. Eugène Motte, Maire, qui s'est fait excuser.

Sont présents: MM. Georges Lehoucq, Gilbert Sayet, Georges Deschodt, Emile Leblanc, et Gustave Wattinne, adjoints; MM. Jules Cléty, Charles Lepoutre, Paul Desputre, Désiré Segard, César Gaydet, Alfred Bayart, Léon Després, Jules Noyelle, Victor Cousu, Achille Dujardin, Achille Charpentier, Charles De Cock, Henri Watterme, Léon Baillieu, Adolphe Coupez, Henri Lefebvre, Henri Kimpe, Ivo Van Waerbecke, Edouard Dubois, Achille Rousseau, et Félix Chateley, conseillers.

Absents excusés: MM. Gustave Herbeaux et Edmond Broyaux. Absents: MM. Sellier, Charles Roussel, Lesur et Delannoy.

M. le Président, ayant déclaré la séance ouverte, fait procéder au scrutin pour l'élection du secrétaire de séance. M. Jules Noyelle, élu, prend place au bureau.

M. Edouard Roussel, après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, informe le conseil que M. Cordonnier, le sculpteur du fronton de la Bourse du Commerce, a bien voulu offrir à la ville sa statue du Semeur, exposée au dernier salon. Il propose d'adresser de vifs remerciements à M. Cordonnier dont l'œuvre sera provisoirement déposée à l'Ecole des Arts Industriels, en attendant qu'elle soit placée dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Il fait également connaître que pour donner satisfaction à une demande formulée par la Municipalité auprès de la Compagnie des chemins de fer du Nord, sur la proposition de M. Coupez, celle-ci a promis de porter, en cas d'urgence, jusqu'au nombre de 27, les agents chargés du service des messageries et des colis postaux.

Communications de l'Administration

Il est donné communication d'une lettre de remerciements concernant le don d'un objet d'art fait par la Ville de Roubaix sur la demande de la Fédération des sociétés de tir de la région du Nord, objet d'art qui doit être décerné au prix au concours de Rouen.

Le Conseil approuve le procès-verbal de réception des travaux exécutés pour l'achèvement du Parc de Barbioux et dont la dépense s'est élevée à 99.795 francs, laissant disponible une somme de 224 francs sur le crédit affecté à ces travaux. Il approuve également le nouveau cahier des charges pour l'adjudication, pendant les années 1907 à 1910, de la fourniture et réparation des brosses pour le balayage et enlèvement des immondices.

Service des eaux de Roubaix et de Tourcoing. L'Assemblée communale ratifie ensuite diverses décisions prises par la Commission intercommunale des eaux concernant: 1° Des marchés de gré à gré pour la fourniture de robinets-vannes dont la dépense est évaluée à 15.000 francs, pour la fourniture de robinets en bronze et de 2.000 kilos de corde goudronnée. 2° Des cahiers des charges d'adjudications de la fourniture des charbons aux usines élévatrices et de la vente de vieux matériaux et de matériel usagé.

3° Une demande d'augmentation du salaire des ouvriers terrassiers formulée à la suite d'une grève par l'entrepreneur des travaux de canalisation et de branchements. 4° Les polices d'assurance contre l'incendie de l'usine de Pecqueur et d'assurance du personnel de la direction et de la comptabilité contre les accidents du travail.

5° Une demande de prise de vue et de passage à la conduite ascensionnelle de Wasquehal, demande émanant de M. Jules Decramet qui sollicite les mêmes conditions précédemment accordées à la cédante de la propriété qu'il a récemment acquise.

6° Une autorisation de défendre les droits des villes dans une action qui leur est intentée par l'adjudicataire du déchargement des charbons à l'usine de Pecqueur, adjudicataire qui a été destitué pour cause de fausse déclaration de domicile et un marché de gré à gré à passer avec un autre entrepreneur pour ce déchargement. 7° L'établissement d'une nouvelle série de prix pour les travaux de fontainerie.

Questions diverses

Le Conseil, sur la proposition du président, accorde une subvention de 2.000 francs au Comité constitué pour organiser au Fontenoy, un festival qui aura lieu le dimanche et le lundi de Pâques 1908.

M. Coupez en se déclarant partisan du Festival et de l'allocation proposée, espère que ce ne sera pas un festival électoral.

Sur la demande de M. le Préfet, du 11 juin, l'Assemblée municipale prend l'engagement de subvenir pendant 15 ans aux frais prévus par l'art. 36 du décret de novembre 1903 relativement aux sapeurs-pompiers; elle donne ensuite un avis favorable à la vente d'une parcelle de terrain des hospices à la société nationale Belge des chemins nationaux.

Le repos hebdomadaire

M. le président donne ensuite communication de diverses demandes de dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire et demande l'avis du Conseil, qui se montre disposé à le donner favorablement; mais M. Baillieu soulève un incident à propos de la demande d'un coiffeur qui se trouve parmi celles, qui ont été mentionnées. Il fait remarquer que le Conseil est déjà prononcé en ce qui concerne les coiffeurs pour lesquels le repos du lundi avait été admis.

Il estime que la dérogation doit être uniforme pour tous les membres d'une profession. MM. Edouard Roussel et Noyelle lui font observer que suivant les quartiers, les conditions de travail sont différentes pour les coiffeurs. Une assez longue discussion s'engage sur ce point de détail à laquelle prennent également part MM. Deschodt, Coupez et Bayard. Finalement M. le Président clôt le débat en mettant la question aux voix. A la majorité, le Conseil donne un avis favorable aux diverses demandes de dérogations.

Bâtiments municipaux et Ecole de natation

Une délibération est ensuite prise pour substituer le nom de M. Edouard Déchéaux à celui de la société électrique du Nord, dans la résiliation du marché pour l'éclairage électrique de la mairie provisoire dans lequel le contractant était M. Déchéaux. Puis le Conseil accepte la soumission pour l'exploitation des buvettes et du restaurant de l'Ecole de Natation, pendant la saison des bains de l'année courante.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le budget supplémentaire des Hospices

Le budget supplémentaire des Hospices pour l'exercice 1907 est arrêté comme suit: recettes, 273.432 fr. 73; dépenses, 272.215 fr. 92, soit un excédent de recettes de 1.216 fr. 81.

En dehors des dépenses courantes, l'Administration des Hospices pourra réaliser des économies de 168.965 fr., ainsi décomposées: Construction des bâtiments, 139.500 fr.; travaux de peinture, 1.850 fr.; éclairage d'été, 2.000 fr.; terrassement, 1.000 fr.; honoraires d'architecte, 6.095 fr.; appareils de chauffage, 12.800 fr.; éclairage, 2.500 fr.; monte-escaliers, 850 fr.; mobilier, 24.000 fr.

Elle pourra également achever la construction et l'installation de l'Hospice aux Vieux ménages pour lequel elle dépensera une somme totale de 169.965 fr., ainsi décomposée: Construction des bâtiments, 139.500 fr.; travaux de peinture, 1.850 fr.; éclairage d'été, 2.000 fr.; terrassement, 1.000 fr.; honoraires d'architecte, 6.095 fr.; appareils de chauffage, 12.800 fr.; éclairage, 2.500 fr.; monte-escaliers, 850 fr.; mobilier, 24.000 fr.

Avis favorable est donné à l'approbation de ses comptes.

Le chauffage de l'Hospice des vieux ménages

Avis favorable est également donné à la demande des Hospices qui sollicitent l'autorisation de traiter de gré à gré avec MM. Leroy, Biret et Cie, ingénieurs-constructeurs brevetés, à Roubaix, pour l'installation dans le bâtiment des vieux ménages, érigé à l'Hospice de la rue de la Chapelle, d'un système de chauffage à basse température, moyennant le prix net de 12.000 francs.

L'assistance aux vieillards étrangers et aux orphelins.

Le service de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, ayant dû être pris à charge par le Bureau de Bienfaisance, les Commissions des Hospices et du Bureau de Bienfaisance ont reconnu qu'il était de bonne administration que le service des pensions à domicile soit assuré par les soins des Hospices, soit aussi transféré au Bureau de Bienfaisance.

Le paiement de ces pensions mensuelles dès le 1er juillet prochain ne pourra être effectué par le Bureau de Bienfaisance que si les pensions destinées à être versées par le Conseil municipal en faveur des Hospices. Les sommes disponibles sur ces adhésions pour le 2e semestre de 1907, sont: 18.720 francs pour les pensions aux vieillards étrangers; 6.545 francs pour les pensions aux orphelins admis à l'assistance. Il y a donc lieu de faire un virement.

A cette occasion, l'Administration municipale et les Commissions ont été unanimes à considérer que le relèvement des pensions à domicile des vieillards et leur paiement par le Bureau de Bienfaisance, au lieu d'être exprimé le désir que ce relèvement de leur situation reste acquis à ses bénéficiaires, sans qu'il en soit pris prétexte à réductions correspondantes des secours en nature qui leur étaient servis par les soins du Bureau de Bienfaisance. — Approuvé.

L'ameublement de l'hôpital de la Fraternité

En raison du transfert prochain des malades de l'hôpital actuel au nouvel hôpital «La Fraternité», l'Administration des Hospices sollicite l'allocation d'une subvention spéciale de 25.000 francs pour l'acquisition des literies et du mobilier nécessaires à l'ameublement de deux grands pavillons destinés aux malades atteints de tuberculose. Les marchés de gré à gré seront passés pour l'ameublement des deux pavillons. Il s'agit d'achat de 120 lits, de 2.400 kilos de laine, de 120 tables de nuit, 240 couvertures, 4 armoires à médicaments et pansements. — Le crédit est approuvé.

Le café-laiterie du Parc de Barbioux

Dans le rapport qu'il a consacré au projet de café-laiterie au Parc de Barbioux, — projet que nos lecteurs connaissent par le détail, — M. Pierre Desfontaines, tout en regrettant que sa modeste entreprise le Conseil municipal d'entreprendre un vote qui l'opinion publique ratifierait, celui de consacrer le souvenir de son activité et de sa libéralité en donnant son nom à l'une des salles du Parc.

D'après le devis joint au plan, la dépense totale ne dépassera pas 42.262 fr. 20, au paiement desquels M. Pierre Desfontaines consent à contribuer pour 32.262 fr. 20 payables à raison de dix mille francs courant 1907, et de onze mille francs courant 1908. La Ville ne sera donc engagée que pour dix mille francs, et l'excédent des dépenses, s'il y en avait, serait à la charge de M. Pierre Desfontaines.

«Je n'ai pas besoin de vous dire, ajoute M. Chateley, que ces propositions ont été adoptées avec enthousiasme par les Commissions qui m'ont chargé de vous proposer d'adresser de chaleureux remerciements, en votre nom et au nom de la Ville, au généreux donateur, à l'intervention chérissement de l'achèvement et de l'embellissement d'un tel projet, qui avec l'Hôtel de Ville sera le plus beau joyau de notre cité.»

M. Coupez. — Lors de la dernière réunion, je m'étais élevé contre le projet, mais en réunion de commission j'ai appris le don de M. Pierre Desfontaines. Je retire donc ce que j'ai dit. Vous voyez que je n'hésite pas, à l'occasion, à reconnaître mes torts.

J'ai cependant une observation à faire. Le café-laiterie va être placé à droite du jardin, dans l'avenue Jusseu. Il y aura beaucoup d'enfants à cet endroit. Pourquoi permettre aux chauffeurs l'accès de cette avenue?

M. Wattinne. — C'est fait, un arrêté a été signé ce soir. N'allez pas, au moins, vous en attribuer le mérite!

M. Coupez. — Vous arrivez comme les carabiniers d'Offenbach!

M. Wattinne. — C'est vous au contraire puisque vous arrivez après que l'arrêté a été signé. Vous nous le faites souvent, mais cette fois-ci je ne prend plus.

M. Deschodt. — M. Coupez enfonce à merveille les portes ouvertes.

M. Coupez. Il y a une telle poussière avulgarisée à Barbioux qu'il est impossible d'y rester. J'en prends à témoin M. Sayet.

M. Sayet fait un signe d'assentiment.

M. Coupez. — Le parc de Barbioux, comme l'a dit M. Chateley, est un des joyaux de Roubaix, il ne faut pas le gâter. M. Wattinne nous dit qu'il a pris un arrêté pour défendre notre parc contre les automobiles. Je l'en félicite d'autant plus qu'il a la passion de l'automobile.

M. Wattinne. — Je vous défie de prouver que j'ai une vitesse exagérée.

M. Ed. Roussel. — Je suis d'accord avec M. Coupez et je demande que les autos n'aient pas, sur l'avenue Jusseu, une vitesse supérieure à celle d'un cheval au trot.

M. Wattinne. — Mais moi je ne suis pas du tout de cet avis là. Que les automobiles aient une allure modérée au centre de la ville, d'accord, mais ce n'est pas une raison pour qu'au dehors elles aient une allure de poule mouillée.

M. Roussel. — Cette question n'est pas à l'ordre du jour. On pourrait discuter la dessus pendant deux heures. Nous y reviendrons une autre fois.

Les conclusions du rapport sont approuvées.

L'ancien Bourse de Commerce

Par suite de la démolition de la Bourse de Commerce, le bail prorogé le 14 novembre 1902, pour une durée de quatre ans, à partir du 1er mai 1904, a cessé son effet le 31 mai dernier. En conséquence, l'assemblée réunie ce jour et décide que M. le Président de la Chambre de Commerce ne devra payer le loyer que pour la période du 1er janvier au 31 mai 1907, soit 642 fr. 2.000 fr. = 833 fr. 33.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Aménagements au Bureau de Bienfaisance

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Les Commissions, qui ont examiné le projet définitif de ces travaux, ont approuvé. La dépense sera de 15.800 fr. — Approuvé.

Le projet des grands travaux prévoit: 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° L'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

Vous dites aussi que nous n'avons rien fait pour les petits, mais tous les travaux que nous avons entrepris à quoi servent-ils, sinon aux petits contribuables, aux cabaretiers, boulangers, charcutiers, etc.? Les 300 à 400 ouvriers qui vont être occupés à l'Hôtel de Ville nourriront des 3 à 400 familles qui feront vivre autour d'elles les petits commerçants. Et de même des autres travaux. Je m'étonne que vous, M. Baillieu, qui vous préoccupez d'un défenseur des ouvriers, vous protestiez contre des travaux qui vont donner du pain à tant de familles ouvrières.

M. Baillieu. — L'an dernier, vous disiez parce que vous aviez augmenté le crédit du Bureau de bienfaisance, que vous faisiez mieux que les autres. J'ai voulu simplement signaler la contradiction. En ce qui concerne les grands travaux vous ne les faites qu'en augmentant les centimes additionnels.

M. Sayet. — Ça c'est de la farce, vous savez que les travaux ne coûteront pas un centime aux contribuables. Si nous avons appuyé notre emprunt sur des centimes additionnels éventuels c'est qu'on nous y a obligés. Mais jamais ni nous, ni d'autres ne recourront à cette éventualité: le service de l'emprunt exigera 200.000 francs et la subvention par la Ville pour le futur concessionnaire de l'éclairage nous versera 400.000 francs par an. Vous n'avez donc rien à craindre de ce côté là puisqu'il y aura encore du bon.

M. Chateley. — Je tiens à ajouter une observation. M. Baillieu déclare que nous avons fait 80.000 francs d'économie sur l'Assistance Publique, mais il oublie de dire que grâce à ces économies nous donnons, dans le budget primitif de 1907, 195.000 francs aux Hospices pour dépenses nouvelles, ainsi que je l'ai dit dans mon rapport de tout-à-l'heure.

M. Baillieu. — Ce sont là des dépenses extraordinaires pour travaux nouveaux; il y a tous les ans de ces créations nouvelles.

M. Chateley. — Jamais on ne voit 195.000 fr. de travaux neufs sur un exercice avec les fonds disponibles.

On passe au vote. Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés par la majorité.

M. Cléty, avant de quitter la présidence, prie M. Ed. Roussel de transmettre ses félicitations et les remerciements du Conseil municipal à M. Eugène Motte qui a continué, dit-il, à mener à bien la gestion des finances municipales et à rendre ainsi des services signalés, avec le concours de ses adjoints, à notre laborieuse cité.

Une gare de débord à l'Allumette. L'Administration municipale, pour répondre au désir d'un certain nombre d'industriels et commerçants dont les établissements sont groupés à proximité du point d'arrêt de l'Allumette, s'est occupée du projet d'ouverture, dans ce quartier, d'une gare de débord ouverte au service de la petite vitesse, par wagons complets. L'utilité de cette gare n'est pas à démontrer.

La Compagnie du Nord a mis la question à l'étude et dressé un avant-projet qui, tout en permettant de faire face très largement aux besoins immédiats, ménagerait au concessionnaire un projet entraînant la dépense assez élevée de 220.000 francs dont 87.000 fr. seraient absorbés par les acquisitions de terrain, situées dans le prolongement de la rue de Luxembourg, à proximité du passage à niveau de l'Allumette.

Dans ce système, la Ville emprunterait la somme de 110.000 francs et le service de l'emprunt (intérêts et amortissement) serait fait au moyen de surtaxes payées par les intéressés chaque fois qu'ils feraient usage de la ligne, à raison de 1,25 par wagon complet passant par la gare projetée, chaque wagon chargé de 10 tonnes et de moins étant compté pour deux wagons; chaque wagon chargé de 10 à 20 tonnes inclus étant compté pour 2 wagons; chaque wagon chargé de 20 à 30 tonnes inclus étant compté pour 3 wagons.

Ces propositions sont ratifiées.

M. Ach. Rousseau demande que la Compagnie achète l'ouverture de cette nouvelle gare, car du train on voit les choses, la gare du Hautin sera bien faite en l'an 2001.

M. Leblanc. — Nous avons voté contre ce projet.

M. Rousseau. — Mais la Compagnie a passé outre.

Modifications au tarif d'eau potable. Depuis le 1er octobre 1905 le tarif d'eau potable est de vingt centimes le mètre cube jusqu'à six mètres par trimestre avec un minimum de consommation de douze mètres, et de vingt-cinq centimes au-delà de ce chiffre. Le minimum de consommation est donc de 48 mètres cubes par an, mais le même branchements peut desservir plusieurs immeubles contigus, lorsque leur loyer est inférieur à cinq cents francs, impôts compris, ce qui permet aux consommateurs de se grouper pour faire complètement usage de la quantité minima de 48 mètres cubes.

Le Service des Eaux propose d'étendre cette facilité à toutes les maisons qui n'ont le loyer, et il en donne les raisons suivantes: D'abord les petits commerçants ou les employés qui habitent les maisons dont le loyer est de 500 francs sont assez intéressés que ceux qui pour la même chose ne dépensent qu'une somme fort peu inférieure; il est injuste de refuser aux uns ce qu'on accorde aux autres.

De plus la recherche du loyer des maisons oblige le Service des eaux à une véritable enquête qui serait bon de faire cesser.

Pour compenser la diminution de recettes qui doit suivre l'adoption de cette mesure, le Service des Eaux propose de fixer le prix de l'eau à vingt-cinq centimes au-delà de 48 mètres cubes par an. Les petits consommateurs n'ont pas à se plaindre de la faveur qui consiste à payer l'eau potable vingt centimes les 48 mètres cubes. Seuls les propriétaires des maisons de maître dont la consommation dépasse 12 mètres cubes par trimestre se verront retirer une partie de la faveur dont ils jouissaient. — Approuvé.

L'épuration de l'Esplanade. Pour assurer l'entretien de l'usine de Grimonpont et pour poursuivre les expériences d'épuration des eaux de l'Esplanade, MM. les ingénieurs ont présenté un projet de budget pour l'année 1907. Il comprend une recette et